

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 1

Nombre de Conseillers en exercice : 15 - présents : 12 - votants : 12 + 1 pouvoir

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, LE HUIT AVRIL à 20 h, le Conseil Municipal de BAYET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Philippe BUSSERON, Maire

Date de convocation : 29 MARS 2024

<u>Etaient présents</u>: BUSSERON Philippe, BORDE Sandrine, DEBOURGES Serge, DUBOCAGE Angélique, HADJI Nadia, HORNBERGER Olivier, LARONDE Véronique, LACOMBE Christophe, LAMOUCHE Bruno, MAY Nathalie, MENAT Marie-Noëlle, POUYET Michel.

Etaient excusés: BIDET Grégory, MARION Laurent, MASSON Joffrey,

Pouvoirs: MARION Laurent à POUYET Michel

Serge DEBOURGES est élu secrétaire de séance

Délibération n° 1-08/04/2024

TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal a pour rôle de voter chaque année le taux des taxes locales, c'est-à-dire, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti et la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Vu le code général des impôts relatif aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu la loi de finances pour 2024,

Vu l'Etat 1259 COM de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 communiquer par les services fiscaux,

Considérant qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2024,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de maintenir, à l'unanimité, le taux d'imposition, le produit fiscal attendu pour 2024 :

	Taux de référence 2024	Taux voté en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit attendu 2024
Taxe foncière bâti	31,31	31,31	1 875 000	587 063
Taxe foncière non bâti	33,84	33,84	112 900	38 205
Taxe habitation	8,18	8,18	76 100	6 225
				631 493

Les produits attendus sont + 282 619 € de Taxes sur les pylônes + 375 468 € d'allocations compensatrices des impôts locaux + 44 643 € de FNGIR. En termes de ressources fiscales, nous attendons 631 493 € - le coefficient correcteur de 633 686 €, soit une somme de - 2 193 €.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'imprimé « 1259 COM » notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en résultent.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES Philippe BUSSERON, Maire de BAYET.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture Et notification ou publication le 11 avril 2024 Le Maire,



